

premier ministre, la promesse — bien que moins précise que j'aurais voulu la trouver — qu'on allait agir dans le sens que je prône. J'aimerais que le Gouvernement nous fit connaître, aujourd'hui, ce qu'il a réellement l'intention de nous donner. On nous a dit qu'on tiendrait une enquête et que la question serait référée au comité d'agriculture de la Chambre, qui la débattrait. J'approuve parfaitement qu'on renvoie la question au comité de l'agriculture qui devra la discuter et décider des moyens à prendre pour rendre le plus avantageusement possible le blé sur le marché, mais je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'on ne doit pas retarder davantage l'établissement de la commission du blé que les cultivateurs de l'Ouest demandent, quelle que soit la décision de ce comité. Le pays ne saurait attendre. On peut faire aisément la preuve aujourd'hui, que, dans les circonstances présentes, c'est un bon moyen de vendre la récolte de blé de 1922. De Winnipeg aux Montagnes Rocheuses, les cultivateurs de l'Ouest canadien ont, presque à l'unanimité et à maintes reprises, demandé le rétablissement de la commission du blé. Nous avons eu celle de 1912 et le succès qui a marqué ses opérations est inappréciable. Nous ne nous attendons à recevoir rien qui ressemble au prix que la commission du blé nous a fait obtenir, en 1919; tout ce que nous demandons, c'est que nos cultivateurs vendent leur blé au prix que cette denrée obtient sur les marchés de l'univers.

Il y a encore autre chose, et je tiens à appeler l'attention du Gouvernement sur ce point, s'il lui faut le témoignage d'experts, à part la demande des cultivateurs qui produisent le blé et ce qui s'est passé, en 1919. Si je ne me trompe pas, au cours de la saison de 1920 de la législature de la Saskatchewan, le gouvernement de cette province nomma un comité dont le travail devait consister à scruter à fond le système de vente du blé. On lui posa huit questions précises auxquelles on l'invita de répondre. Je ne fatiguerai pas la Chambre par la lecture de ces questions, mais toutes se trouvent résumées dans un court alinéa de la fin de ce rapport préparé par deux hommes dont la compétence et le robuste esprit des affaires ne sont probablement pas surpassés en Canada et peut-être même en Amérique-Nord. Voici ce qu'ils disent:

Tout d'abord, nous croyons qu'il n'y a pas aujourd'hui de meilleur moyen de contrôler la vente du blé que par l'intermédiaire d'une organisation de l'Etat.

[M. Johnson (Moosejaw).]

C'est là, monsieur l'Orateur, ce que les cultivateurs de l'Ouest canadien réclament pour 1922. Je me demande si je n'emploie pas un mot trop fort, en disant qu'ils réclament cela. C'est certainement ce qu'ils demandaient avant d'élire un seul représentant de la province de la Saskatchewan. Je sais que nous les quinze progressistes élus de cette province sommes unanimes à appuyer cette demande; et je sais de plus que la littérature électorale du ministre de l'Agriculture dans ce Gouvernement de même que ses principaux partisans dans Regina faisaient du rétablissement de la commission du blé le principal article de leur programme.

C'est très bien de faire une enquête, et je suis d'avis de recueillir tous les renseignements possibles, mais je prétends que nous avons ces renseignements devant nous à l'heure actuelle.

J'ai une autre observation à présenter et je sais que mes collègues des provinces de l'Ouest ne me contrediront pas sur ce point. A moins que nous n'ayons immédiatement la promesse du rétablissement de la commission du blé, pour se charger, comme agent national, de vendre la récolte de froment de 1922, la production, cette année, va s'en trouver fortement réduite. Les rapports reçus dernièrement de l'ouest du Canada indiquent que les semailles vont se faire beaucoup plus tôt que d'habitude. Dans certaines régions de l'Ouest la neige a déjà disparu, et il est probable que l'on s'attaquera au sol dès le début du mois d'avril. Tout devrait être semé dans le courant d'avril. Dans ce cas, il faut que les cultivateurs aient l'assurance dont j'ai parlé; autrement ils seront loin d'ensemencer une aussi grande quantité de terrain. Je n'ai pas grand'chose à ajouter. C'est une question d'une importance vitale pour nous de la Saskatchewan et il doit en être ainsi des provinces de l'Alberta et du Manitoba.

On me permettra de faire allusion à quelques autres sujets traités dans le discours du trône. Il y a par exemple la question du tarif. Je n'ai pas l'intention de m'étendre beaucoup sur ce point; je ne suis pas un expert en matière de tarifs douaniers; je ne suis qu'un modeste cultivateur doué d'un bon sens ordinaire. En cette double qualité je n'ai jamais pu voir le mérite d'un tarif de protection, quoique j'eusse honnêtement essayé de le trouver. A mon avis, le mot "protection" est erroné; on devrait dire "restriction", cette expression définissant bien mieux le